

*L'an deux mil six et le mercredi 13 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à REALMONT, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Président.*

**Présents :** *Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Jean-Paul CAYZAC, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Christiane ENJALBERT, Simone BRISORGUEIL, Michel GAU, Jean Claude MADAULE, Hubert BERNARD, Claude FABRE, Michel GAGNON, Bernard PANIS, Michel AMIEL, Henri VIAULES, Michel DURAND, Suzanne ALMOYNER, Pierre CALVIGNAC, Jacques RIGAL, Jean-Claude GASC, Jean Luc CANTALOUBE, Jocelyne SALVAN, Claire BERNAT, Jean-Daniel LUGAGNE, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Pierre PAYRASTRE.*

**Excusés :** *Mesdames et Messieurs Chantal MARIES, Hervé BOULADE, Michel LALBAT, Jean-Philippe ROUMEGOUX, Bernard TROUILHET.*

**Participaient également à la séance :**

*Monsieur Jean ROGER, Conseiller Général*

*Monsieur Georges CABANEL, Trésorier*

*Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur général des services*

*Madame Virginie MARCOU, Secrétaire*

*Mademoiselle Fabienne CAZAGOU, Coordinatrice Enfance Jeunesse.*

*Monsieur Robert ROUMEGOUX a été désigné **secrétaire de séance.***

*Le Procès verbal de la séance du 17 juillet 2006 à Ronel, mis au vote, est adopté à l'unanimité.*

*Le procès verbal de la séance du 6 septembre 2006 à Orban est remis aux délégués.*

**Vie des Commissions**

*Les cabinets Interfaces et Etcharry ont procédé à une présentation de la synthèse et des conclusions des séminaires « Développement économique » des samedis 7 et 14 octobre 2006.*

*Mademoiselle Fabienne CAZAGOU a ensuite présenté le Contrat Enfance Jeunesse Intercommunal 2006-2009 passé avec la CAF et la MSA, détaillant les nouvelles règles financières sur cette période.*

*Chaque vice président a ensuite procédé à un tour d'horizon des dossiers en cours dont il avait la charge.*

**Décision modificative 2006 - 2**

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'adopter la décision modificative N° 2006/2 suivante, destinée à ajuster les prévisions budgétaires et à procéder aux nouvelles inscriptions budgétaires rendues nécessaires.

		<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAP</b>		<b>dépenses</b>	<b>€</b>	<b>F</b>
<b>011</b>		<b>011</b>	<b>6 650 €</b>	43 621,14 F
	60636	Vêtements de travail	550 €	3 607,76 F
	6132	Locations immobilières	1 600 €	10 495,31 F
	6135	Locations mobilières	450 €	2 951,81 F
	61521	Entretien terrains	200 €	1 311,91 F
	61523	Entretien voies et réseaux	1 300 €	8 527,44 F
	61551	Entretien réparation matériel roulant	150 €	983,94 F
	6232	Fêtes et cérémonies	1 500 €	9 839,36 F
	6237	Publications	200 €	1 311,91 F
	6251	Frais de déplacement	100 €	655,96 F
	6255	Frais de déménagement	600 €	3 935,74 F
<b>023</b>		virement à la section d'investissement		0,00 F
<b>012</b>		<b>012</b>	<b>-20 605 €</b>	
	6218	Autres personnels extérieurs	-20 605 €	-135 159,94 F
<b>65</b>		<b>65</b>	<b>0 €</b>	0,00 F
	6558	Autres contributions obligatoires	8 000 €	52 476,56 F
	6574	Subventions de fonctionnement	10 970 €	71 958,48 F
	6572	Subventions	-18 970 €	-124 435,04 F
<b>66</b>	6611	Intérêts des emprunts	<b>11 455 €</b>	75 139,87 F
<b>68</b>	6875	Dotations aux provisions pour risques	<b>2 500 €</b>	16 398,93 F
<b>73</b>	73961	Attributions de compensation	<b>3 400 €</b>	
		<b>total dépenses</b>	<b>3 400 €</b>	22 302,54 F
<b>73</b>		<b>recettes</b>		
		<b>73</b>	<b>3 400 €</b>	
	7321	Attributions de compensation	3 400 €	22 302,54 F
		<b>total recettes</b>	<b>3 400 €</b>	22 302,54 F

		<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>opération</b>	<b>ART</b>	<b>dépenses</b>		
				0,00 F
<b>52</b>	20442	Parvis crèche la farandole	<b>-8 970 €</b>	-58 839,34 F
<b>35</b>	2317	Réhabilitation Al Gouty	<b>800 €</b>	5 247,66 F
<b>57</b>	2188	GR matériel mobilier	<b>500 €</b>	3 279,79 F
<b>59</b>	2031	Etude garage	<b>1 000 €</b>	6 559,57 F
<b>53</b>	2031	Appel à projet DIACT	<b>6 670 €</b>	43 752,33 F
		<b>total</b>	<b>0 €</b>	0,00 F
		<b>recettes</b>		
<b>52</b>	021	Parvis crèche la farandole	<b>-8 970 €</b>	-58 839,34 F
<b>35</b>	021	Réhabilitation Al Gouty	<b>800 €</b>	5 247,66 F
<b>57</b>	021	GR matériel mobilier	<b>500 €</b>	3 279,79 F
<b>59</b>	021	Etude garage	<b>1 000 €</b>	6 559,57 F
<b>53</b>	021	Appel à projet DIACT	<b>6 670 €</b>	43 752,33 F
		<b>total</b>	<b>0 €</b>	0,00 F

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative 2006-2 comme proposée.

### Tarifs des redevances 2007

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'il convient d'intégrer pour 2007 les nouveaux tarifs liés au contrat d'affermage passé avec la société VEOLIA. Il est précisé que le montant de ces redevances sera mis à jour annuellement sur la base des indexations prévues à l'article 14-4 du contrat d'affermage. Il est rappelé que la facturation et l'encaissement de cette redevance sera assuré par le délégataire, la société Véolia.

Le tarif des redevances 2007 s'établit comme suit :

SERVICE	PRESTATION	TARIF 2006	TARIF 2007	FACTURATION
Assainissement	Contrôle initial des installations	120 €		Par contrôle unitaire
	Contrôle supplémentaire	65 €		Par contrôle unitaire
	Contrôle initial de conception et d'implantation		50 €	Par dossier
	Contrôle de la bonne exécution des travaux		55 €	Par contrôle
	Redevance d'assainissement non collectif		12 €	par an et par usager à compter du diagnostic initial (facturation semestrielle)
Traitement des ordures ménagères	Centre d'enfouissement de Type III « Rauchou »	3€	3€	Par tonne

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions.

### Attribution de compensation 2007

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que par délibérations en date des 12 avril et 17 juillet 2006 le Conseil de Communauté a, en vertu de l'article 183 de la loi du 13 août 2004, revu les conditions d'évaluation des charges liées aux transferts de compétences déjà effectués dans les domaines de la voirie, de l'enfance jeunesse et du tourisme, et décidé de fixer librement les conditions de cette évaluation.

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées réunie à Saint-Lieux-Lafenasse jeudi 7 décembre 2006 a été amenée à déterminer, sur la base des nouvelles modalités arrêtées par les communes, le montant des attributions 2007.

Au vu du rapport de cette Commission, et sous réserve de leur validation par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité relative de l'article L5211-5 du CGCT, Monsieur le Président propose de retenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 les nouvelles attributions de compensation ainsi calculées et réparties selon le tableau suivant :

COMMUNES	attribution négative	attribution positive
	7321	73961
FAUCH	-9 164 €	
LABOUTARIÉ		47 155 €
LAMILLARIÉ	-4 413 €	
LOMBERS		119 312 €
ORBAN	-13 284 €	
POULAN-POUZOLS	-11 643 €	
REALMONT		421 986 €
RONEL	-9 573 €	
ROUMEGOUX		1 804 €
ST ANTONIN DE LACALM	-4 398 €	
ST LIEUX LAFENASSE		1 122 €
SIEURAC	-7 214 €	
TERRE CLAPIER	-8 572 €	
LE TRAVET	-9 515 €	
<b>TOTAL</b>	<b>-77 776 €</b>	<b>591 379 €</b>

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de retenir les propositions du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées
- de retenir le montant des attributions de compensation négatives ainsi réparties qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 sous réserve de leur approbation par délibérations concordantes des communes membres prises dans les conditions de majorité qualifiée requises par le CGCT.

#### **Mise en œuvre d'un Agenda 21 local : demande de subvention**

Dans le cadre du lot n° 2 de l'appel à projet national «Appui aux territoires ruraux » la Communauté de Communes du Réalmontais souhaite prolonger son Projet de Développement Durable par la mise en place d'un agenda 21 local destiné à pérenniser la démarche engagée depuis 2003.

Au regard de ses capacités financières une subvention est sollicitée auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) au titre du programme PRELUDE 2006.

L'ensemble des actions correspondantes à la demande de subvention porte sur :

- l'appui en ingénierie,
- l'acquisition d'outils d'aide à la décision relatifs au pilotage de cette démarche (suivi évaluation),
- la mutualisation des savoirs faire et le partage d'expériences,
- les actions de promotions et de communication.

Le plan de financement suivant est envisagé pour cette opération estimée à 45 280 €HT :

-PRELUDE (ADEME/ Conseil Régional Midi-Pyrénées)	31 696,00 €HT (70%)
-Communauté de Communes (autofinancement)	<u>13 584,00 €HT (30%)</u>
<b>TOTAL</b>	<b>45 280,00 €HT</b>

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de retenir ces propositions visant à formaliser l'Agenda 21 du Réalmontais.

-de mandater Monsieur le Président afin de solliciter auprès du Conseil Régional et de l'ADEME les subventions nécessaires à la réalisation de cette démarche, dans le cadre du plan de financement prévisionnel proposé.

### **Prise en charge de dépenses d'investissement**

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de prendre en charge les dépenses suivantes sur la section d'investissement :

<b>Fournisseur</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputation</b>
Accord Informatique	Equipement	715.21 €	2183/40

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions.

### **Demande de contrat d'accompagnement vers l'emploi**

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le contrat emploi consolidé de Monsieur Jean-Pierre TOUILLEZ est arrivé à échéance le 31 octobre 2006.

Il est proposé de solliciter auprès de l'ANPE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la signature d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi qui présente les caractéristiques suivantes :

Durée : 1 an, renouvelable une fois.

L'aide de l'Etat est plafonnée à 60% (sans dégressivité) et à 24h hebdomadaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

-de retenir ces propositions

-d'habiliter Monsieur le Président à signer le contrat correspondant.

### **Avenants procès verbaux de mise à disposition**

Comme le prévoit la loi, le transfert de compétences à la CCR s'accompagne de la mise à disposition par les communes des biens nécessaires à leur exercice.

Dans un souci d'un meilleur suivi de l'actif patrimonial, l'article 10 des conventions types établies pour ces mises à disposition prévoit que dans le cas de travaux apportant des transformations substantielles aux biens mis à disposition, ces modifications sont constatées par voie d'avenant.

Dans cette perspective, il est proposé de mandater Monsieur le Président pour signer les avenants relatifs :

-aux travaux d'aménagement des locaux de la CCR

-aux travaux d'aménagement de l'ancien presbytère destinés à accueillir la crèche « La Passerelle »

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

-de retenir ces propositions

-de mandater Monsieur le Président afin de signer les deux avenants prévus, mais également l'ensemble des avenants au titre de l'article 10 à venir sur les biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées ayant fait l'objet d'une convention de mise à disposition.

## Convention de mise à disposition d'un terrain

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que dans le cadre de la gestion de l'embarcadère de la Bancalié, il convient de passer avec le syndicat mixte de construction et d'exploitation de la Bancalié une convention pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain cadastré C 627 d'une superficie de 306 m<sup>2</sup> situé sur la commune de Saint Lieux Lafenasse.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Président afin de signer la convention de mise à disposition avec le syndicat mixte de construction et d'exploitation de la Bancalié.

## Demande de subvention Leader + pour l'aménagement et équipement de locaux pour le RAM et le multi accueil La Passerelle

Monsieur le Président présente le projet d'acquisition de mobilier de «La Passerelle » dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien presbytère de Lombers dont l'objectif est d'offrir aux bénéficiaires et professionnelles un équipement permettant un bon fonctionnement du service d'accueil des enfants et des assistantes maternelles.

Il présente le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en Euros	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Mobilier du multi accueil et RAM	51 473,70	<b>Concours publics</b> Etat, Département Commune ou Communauté de Commune	
Sol amortissant extérieur	2 079,00	Autre Concours FEOGA sollicité	17 237,33
Jeux extérieurs	2 318,54	<b>Concours Privés</b> Autofinancement	40 220,43
Equipement éducatif du RAM	1 586,52	Autre	
<b>TOTAL</b>	<b>57 457,76</b>	<b>TOTAL</b>	<b>57 457,76</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver le projet et son plan de financement et de mandater Monsieur le Président pour effectuer la demande de subvention de 17 237,33 € auprès du GAL du Carmausin, des Causses et du Ségala, dans le cadre du programme LEADER+.

## Désignation de délégués

Monsieur le Président propose d'entériner les désignations suivantes de délégués appelés à siéger dans les commissions :

-Madame Christiane ENJALBERT en lieu et place de Madame Sabine COUTANT, déléguée titulaire de la Commune de Lombers

-désignations au sein des commissions :

Christiane ENJALBERT Déléguée suppléante	Claude FABRE Délégué titulaire en lieu et place de Monsieur Bernard PANIS
Commission : « Développement économique et aménagement du territoire »	Commission « Identité et valorisation du territoire et communication »
Commission « Identité et valorisation du territoire et communication »	
Commission « Environnement culture et cadre de vie »	

### **Financement accès à la déchetterie départementale.**

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que dans le cadre de la réalisation des accès voirie à la déchetterie départementale, le syndicat Trifyl s'est engagé à verser une participation financière sur ses travaux s'élevant à 23 422,96 €

Les dépenses correspondantes ayant été réalisées par la ville de Réalmont avant le transfert de la voirie d'intérêt communautaire il est proposé de procéder au reversement de cette participation à cette dernière sur l'exercice correspondant à la réalisation de cette recette.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir cette proposition et de mandater Monsieur le Président afin de solliciter auprès de Trifyl le versement de cette participation financière.

*Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.*